

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 OCTOBRE 2021

numéro CC 211021 5
-----------------------

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre,

Le Conseil communautaire, dûment convoqué le quinze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle Ramadier à Lodève, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI, suite à l'élection du Président ce jour,

nombre de membres	
en exercice	59
présents	35
exprimés	44
vote	
pour	44
contre	0
abstention	0

#### Présents :

BAÏSSET Martine, PAILHOUX Jean-Paul, VAN DER HORST Claire, VALAT Jérôme,  
BRAL Jean-Michel, TRINQUIER Jean, CLARISSAC Jérôme, GOUJON Bernard,  
FABRE Daniel, LÉVÊQUE Gaëlle, SAUVIER Jean-Marc, BOSCH David, BENAMEUR Ali,  
GALEOTE Monique, VERDOL Marie-Laure, KOEHLER Didier, ENNADIFI Fatima,  
ALIBERT Damien, PEDROS Isabelle, SYZ Nathalie, LAATEB Claude,  
ROUQUETTE Damien, NORMAND Francis, ROUVEIROL Valérie, VENOT Félicien,  
REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, OLIVIER Françoise, JAHNICH Bernard, THERY Clément,  
OLLIER Éric, PERIGAULT Isabelle, FALCOU Alain, VALETTE Daniel, CARLES Alain

#### Absents avec pouvoirs :

KASSOUH Hamed à VERDOL Marie-Laure, GOUDAL Joëlle à FABRE Daniel,  
BENAMMAR-KOLY Fadhila à REQUI Jean-Luc, ROMERO Sonia à VALAT Jérôme,  
CROS Ludovic à LÉVÊQUE Gaëlle, RICARDO Christian à LAATEB Claude,  
COUVELARD Jean-Christophe à JAHNICH Bernard, MARRES Gilles à BENAMEUR Ali,  
BASCOUL Chantal à FALCOU Alain

#### Absents :

GOURMELON Izia, COMBES Michel, VANEL Véronique, VIALA Alain,  
BERLENDIS Philippe, LEMAIRE Guy, ROCOPLAN Nathalie, DRUART David,  
PRADEL Sophie, ROIG Frédéric, COUPEAU Sandrine, SINÈGRE Joana,  
BOUSQUET Pierre-Paul, AGUSSOL Jean-Paul, ROMO Christophe

<b>OBJET :</b>	<b>ACQUISITION POUR LE MUSÉE DE LODÈVE DE TROIS ŒUVRES DE PAUL DARDÉ APPARTENANT À JEAN-PIERRE CONGRAS</b>
----------------	--

**CONSIDÉRANT** qu'une des missions premières d'un musée de France est, au-delà de la sauvegarde, de l'étude, de la transmission et de la valorisation de ses collections, d'acquérir des œuvres destinées à enrichir ses collections,

**CONSIDÉRANT** que le don sera présenté prochainement à la commission d'acquisition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie,

**CONSIDÉRANT** que Jean-Pierre CONGRAS est propriétaire de trois œuvres de Paul DARDÉ :

- un portrait de Beethoven, réalisé au fusain et sur rehauts blanc sur papier, de quarante centimètres sur trente centimètres, signé en bas à droite « P. Dardé / sculpteur » d'un bon état général,
- un portrait de femme sous un châle, réalisé au fusain, au crayons de couleur et à l'encre de Chine sur papier, de quarante centimètres sur vingt cinq centimètres, signé et daté en bas à droite « P. Dardé / sculpteur / 1930 » d'un bon état général,
- un portrait d'homme, possiblement Don Quichotte, réalisé au fusain et à l'encre de Chine sur papier, de

quarante centimètres sur trente centimètres, signé en bas à droite « P. Dardé / sculpteur » d'un bon état général,

**CONSIDÉRANT** que ces œuvres viendraient enrichir le fonds déjà existant d'œuvres de Paul DARDÉ du musée de Lodève, institution de référence de cet artiste,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'acquérir trois œuvres de Paul DARDÉ appartenant à Jean-Pierre CONGRAS pour un montant de cent cinquante euros (150 €), telles que détaillées ci-dessus.

**Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** de l'acquisition de trois œuvres de Paul DARDÉ appartenant à Jean-Pierre CONGRAS :

- un portrait de Beethoven,
- un portrait de femme sous un châle,
- un portrait d'homme, possiblement Don Quichotte,

- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que cette dépense, proposée par Jean-Pierre CONGRAS d'un montant de cent cinquante euros (150 €) est inscrite au budget principal, chapitre 21, article 2161,

- **ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
Jean-Luc REQUI





Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.